

SC
Société Civile Immobilière
Capital social : Euros
Siège social :
RCS :

PROCÈS VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU

L'an
le
àh

Les Associés de la Société SC, Société Civile Immobilière, se sont réunis auprès de l'habitation du Gérant, Rue, en Assemblée Générale Ordinaire.

La convocation a été régulièrement effectuée par la gérance.

Sont présents :

- M., en qualité de Gérant ;
- M.lle, à concurrence de ... parts sociales en pleine propriété et ... parts sociales en nue-propriété seulement ;
- M.lle, à concurrence de ... parts sociales en pleine propriété et ... parts sociales en nue-propriété seulement ;
- Mme, à concurrence de 34 parts sociales en pleine propriété et ... parts sociales en usufruit seulement ;
- M.lle, à concurrence de ... parts sociales en pleine propriété ;

Soit au total parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales.

M., préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président indique que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Démission d'un co-Gérant ;
2. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- La feuille de présence ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur expose aux associés que pour des raisons personnelles il ne peut plus exercer désormais les fonctions de co-Gérant de la Société. Il présente donc sa démission à la collectivité des associés.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président, après que tous les associés se soient exprimés sur les points ci-dessus, déclare la discussion close et met donc aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Monsieur de démissionner de ses fonctions de co-Gérant à compter de ce jour et le remercie pour les services rendus à la Société.

Elle précise que quitus lui est donné ce jour.

Madame reste donc seule Gérante.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce qui a été dit ci-dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président de séance.

....., le

Fait en trois exemplaires

Le Président de l'Assemblée

M.

Studio Mauro Michelini